

COMMUNE D'ALTRIPPE
Département de la Moselle
Arrondissement de FORBACH

Ouverture de séance 10 h 00
 Fin de séance

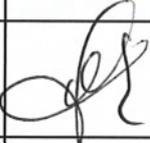
FEUILLET CLOTURANT LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
 EN DATE DU 27 MARS 2021

Liste des délibérations :

N° de la DCM 2020	Objet de la délibération
1-2021	Compte de gestion 2020
2-2021	Compte administratif 2020
3-2021	Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
4-2021	Budget primitif 2021
5-2021	Transfert de la compétence PLU à la Communauté D'Agglomération St-Avold Synergie
6-2021	Règlement sinistre abri bus
7-2021	Demandes de subvention DETR - AMITER et REGION GRAND'EST pour la transformation de la salle polyvalente
8-2021	Fixation du nombre des adjoints
9-2021	Election d'un 3ème Adjoint
10-2021	Vote des taxes

Liste des membres du Conseil Municipal (par ordre alphabétique)

Nom Prénom	Fonction	Signature
BAURIERES Martine	Conseillère Municipale	
BIJAYE Gérard	1er Adjoint	
BLUM Angèle	Conseillère Municipale	
KLEIN Christophe	Conseiller Municipal	excusé 
KONIECZNY Alain	Maire	
LOUDCHER Ludovic	Conseiller Municipal	

Nom Prénom	Fonction	Signature
MEDERLET René	Conseiller Municipal	
MOLTER Frédéric	Conseiller Municipal	
NASSOY Vincent	Conseiller Municipal	
SCHMITT Laurent	2ème Adjoint	
SCHMITT Yves	Conseiller Municipal	

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Signature de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

Séance du 27 MARS 2021

06 AVR. 2021

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

COURRIER ARRIVÉ

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – BAURIERES Martine –
MEDERLET René – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER Ludovic – MOLTER
Frédéric –

Absent excusé : KLEIN Christophe

Absent non excusé : NASSOY Vincent

Procuration : M. KLEIN Christophe donne procuration à Mme BAURIERES Martine

N° 1-2021 – COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion 2020 dressé par Monsieur le Receveur Municipal de GROSTENQUIN
n'appelle ni observation, ni réserve de la part des membres du Conseil Municipal.
Le compte de gestion fait apparaître à la clôture de l'exercice un résultat excédentaire de
243 830.40 €.

VOTES : 10 POUR : 10 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Dont 1 procuration

Pour extrait conforme
Altrippe, le 30 mars 2021
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié – Publié
Le 30.03.2021
Transmis à la S.P.
Le 30.03.2021

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de

FORBACH-BOULAY-MOSELLE

Séance du 27 MARS 2021

06 AVR. 2021

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

COURRIER ARRIVÉ

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – BAURIERES Martine –
MEDERLET René – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER Ludovic – MOLTER
Frédéric –

Absent excusé : KLEIN Christophe

Absent non excusé : NASSOY Vincent

Procuration : M. KLEIN Christophe donne procuration à Mme BAURIERES Martine

N° 2-2021 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame BLUM Angèle, élue présidente de séance, expose aux membres du Conseil
Municipal le contenu du compte administratif 2020 de façon très détaillée.

Le Conseil Municipal après en avoir discuté et délibéré approuve sans observations le compte
qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 221 052.74 €

Recettes : 339 965.57 €

Section d'investissement

Dépenses : 26 423.53 €

Recettes : 151 341.10 €

Soit un excédent de 118 912.83 €

Soit un excédent de 124 917.57 €

Soit un résultat de clôture excédentaire de 243 830.40 €

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote.

VOTES : 9 POUR : 9 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Dont 1 procuration

Pour extrait conforme
Altrippe, le 30 mars 2021
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié – Publié
Le 30.03.2021
Transmis à la S.P.
Le 30.03.2021

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2021

Concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
DCM N° 3-2021

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

06 AVR. 2021

COURRIER ARRIVÉ

Etaient présents : KONIECZNY Alain - BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent - BAURIERES ~~Martine~~
MEDERLET René - SCHMITT Yves - BLUM Angèle - LOUDCHER Ludovic - MOLTER Frédéric -
Absent excusé : KLEIN Christophe
Absent non excusé : NASSOY Vincent

Procuration : M. KLEIN Christophe donne procuration à Mme BAURIERES Martine

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain KONIECZNY
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice : 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent d'exploitation de 118 912.83 €

un déficit d'exploitation de 0 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES		
Virement à la section d'investissement :		0 €
Résultat d'investissement :	EXCEDENT	124 917.57 €
de l'exercice	DEFICIT	0.00 €
A - Excédent de fonctionnement au		
Restes à réaliser Dépenses		
Restes à réaliser Recettes		
Exécution du virement à la section d'investissement		
Affectation complémentaire en réserve		
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)		118 912.83 €
B - Déficit de fonctionnement au		
Déficit à reporter		

VOTES : 10 POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DONT 1 PROCURATION

Pour extrait conforme

Altrippe, le 30/03/2021

Le Maire

KONIECZNY Alain-



Notifié - Publié

le 30/03/2021

Transmis à la S.P.

le 30/03/2021

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 MARS 2021

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – BAURIERES ~~Martine~~ –
MEDERLET René – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER Ludovic ~~MOLTER~~
Frédéric –

Absent excusé : KLEIN Christophe

Absent non excusé : NASSOY Vincent

Procuration : M. KLEIN Christophe donne procuration à Mme BAURIERES Martine



N° 4-2021 – BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée ses propositions de crédits pour le budget de l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du maire et après en avoir discuté et délibéré

- ADOPTE les propositions du Maire pour ce budget dont la balance s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 380 286 €

Recettes : 380 286 €

Section d'investissement

Dépenses : 489 320 €

Recettes : 489 320 €

VOTES : 10 POUR : 10 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Dont 1 procuration

Pour extrait conforme
Altrippe, le 30 mars 2021
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié – Publié
Le 30.03.2021
Transmis à la S.P.
Le 30.03.2021

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

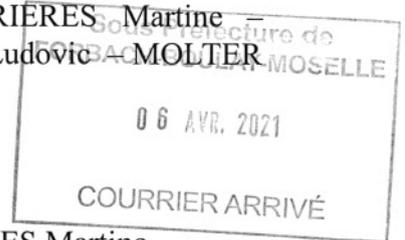
Séance du 27 MARS 2021

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – BAURIERES ~~Martine~~ –
MEDERLET René – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER Ludovic – MOLTER
Frédéric –

Absent excusé : KLEIN Christophe

Absent non excusé : NASSOY Vincent



Procuration : M. KLEIN Christophe donne procuration à Mme BAURIERES Martine

**N° 5-2021 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION ST-AVOLD SYNERGIE AU 01/07/2021**

M. le Maire expose que les communautés de communes et d'agglomération, qui ne sont pas actuellement compétente en matière de « **PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale** » exerceront de plein droit cette compétence à compter du **01/07/2021** sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Vu l'article 136 II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 ;

Vu l'article 5 de la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie ;

Vu l'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la Carte communale de la commune d'ALTRIPPE approuvé en date du 08 Février 2008

Considérant que la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, existante à la date de publication de la loi ALUR (26 mars 2014), n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi, **soit au 27 mars 2017**.

Considérant que ce transfert n'a pas eu lieu en 2017 compte tenu de l'opposition d'une majorité de communes du territoire et ayant permis l'application des règles de minorité de blocage (plus de 25% des communes du territoire, représentant plus de 20% de la population ont délibérés contre le transfert).

Considérant l'article 136-II de la loi ALUR prévoyant que « *si, à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi, la communauté de communes ou la communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues au premier alinéa du présent II* »

Considérant l'article 5 de la LOI n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire prévoyant « *Pour l'année 2021, par dérogation aux deux premiers alinéas du II de l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, le délai dans lequel au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population peuvent s'opposer au transfert à la communauté de communes ou à la communauté d'agglomération de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale court du 1er octobre 2020 au 30 juin 2021.* »

Considérant qu'en application du présent article ce transfert deviendra donc automatique à compter du 01/07/2021.

Considérant que les conditions d'oppositions à ce transfert sont : si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu. Dans le cas présent entre le 01/10/2020 et le 30/06/2021.

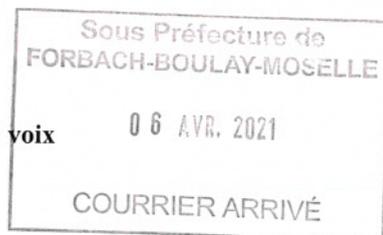
Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal d'ALTRIPPE

S'OPPOSE au transfert de la compétence « **PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale** » à la communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie qui aura lieu au 01/07/2021.

VOTES : 10 POUR : 10 voix
Dont 1 procuration

CONTRE : 0 voix

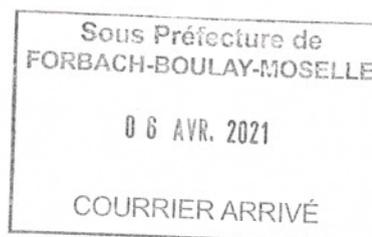
ABSTENTION : 0 voix



Pour extrait conforme
Altrippe, le 30 mars 2021
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié – Publié
Le 30.03.2021
Transmis à la S.P.
Le 30.03.2021



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 MARS 2021

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – BAURIERES Martine –
MEDERLET René – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER Ludovic – MOLTÈRE
Frédéric –

Absent excusé : KLEIN Christophe

Absent non excusé : NASSOY Vincent

Procuration : M. KLEIN Christophe donne procuration à Mme BAURIERES Martine



N° 6-2021 – REGLEMENT SINISTRE VITRE ABRI BUS

Monsieur le Maire informe les édiles du sinistre bris de glace survenu sur la vitre latérale de l'abri bus situé rue principale.

Les assurances GROUPAMA nous ont remboursé la somme de 580 € déduction faite d'une franchise de 596 €.

Le Conseil Municipal après en avoir discuté et délibéré :

- ACCEPTE la somme de 580 € en règlement du sinistre

VOTES : 10 POUR : 10 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Dont 1 procuration

Pour extrait conforme
Altrippe, le 30 mars 2021
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié – Publié
Le 30.03.2021
Transmis à la S.P.
Le 30.03.2021

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 MARS 2021

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – BAURIERES Martine –
MEDERLET René – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER Ludovic – MOLTER
Frédéric –

Absent excusé : KLEIN Christophe

Absent non excusé : NASSOY Vincent

Procuration : M. KLEIN Christophe donne procuration à Mme BAURIERES Martine

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

06 AVR. 2021

COURRIER ARRIVÉ

**N° 7-2021 – DEMANDE DE SUBVENTIONS – TRANSFORMATION DE LA SALLE
POLYVALENTE**

Le Maire expose à l'assemblée le projet de transformation et d'agrandissement de la salle polyvalente qui se chiffre à 358 098 € H.T.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir discuté et délibéré :

- DONNE un avis favorable au projet
- DECIDE de prévoir les crédits au budget communal
- CHARGE le Maire d'instruire un dossier de demande de subvention DETR
- CHARGE le Maire d'instruire un dossier de demande de subvention AMBITION MOSELLE
- CHARGE le Maire d'instruire un dossier de demande de subvention auprès de la Région Grand Est dans le cadre du plan de relance rurale
- FIXE le plan de financement comme suit :
 - o 40% Subvention DETR
 - o 30% Subvention AMBITION MOSELLE
 - o 5 % Subvention REGION GRAND EST
 - o 25 % Solde à la charge de la commune

VOTES : 10 POUR : 10 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Dont 1 procuration

Pour extrait conforme
Altrippe, le 30 mars 2021
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié – Publié
Le 30.03.2021
Transmis à la S.P.
Le 30.03.2021

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 MARS 2021

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – BAURIERES Martine –
MEDERLET René – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER Ludovic – MOLTER
Frédéric –

Absent excusé : KLEIN Christophe

Absent non excusé : NASSOY Vincent

Procuration : M. KLEIN Christophe donne procuration à Mme BAURIERES Martine

FORBACH-BOULAY-MOSELLE

06 AVR. 2021

COURRIER ARRIVÉ

N° 8-2021 – FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre des adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Le Maire propose de modifier la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 qui fixait le nombre d'adjoints au maire à 2 et de créer un 3^{ème} poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le nombre d'adjoints au maire à 3 à compter du 1^{er} avril 2021.

**VOTES : 10 POUR : 9 voix
Dont 1 procuration**

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 1 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 30 mars 2021
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié – Publié
Le 30.03.2021
Transmis à la S.P.
Le 30.03.2021

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

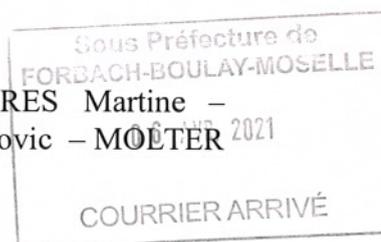
Séance du 27 MARS 2021

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – BAURIERES Martine –
MEDERLET René – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER Ludovic – MOËTER
Frédéric –

Absent excusé : KLEIN Christophe

Absent non excusé : NASSOY Vincent



Procuration : M. KLEIN Christophe donne procuration à Mme BAURIERES Martine

N° 9-2021 – ELECTION D'UN TROISIEME ADJOINT AU MAIRE

Est candidat pour le poste de 3^{ème} adjoint
Monsieur MEDERLET René

Nombre de conseillers présents : 9 + 1 procuration
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 10
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 10
Majorité absolue : 6

Monsieur **MEDERLET René** est élu 3^{ème} adjoint au maire.

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions comme suit

L'Adjoint au Maire de ALTRIPPE : M. MEDERLET René - Commune de moins de 500 habitants

9.9% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la FPT en vigueur.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget communal.

**VOTES : 10 POUR : 10 voix
Dont 1 procuration**

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 30 mars 2021
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié – Publié
Le 30.03.2021
Transmis à la S.P.
Le 30.03.2021

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 MARS 2021

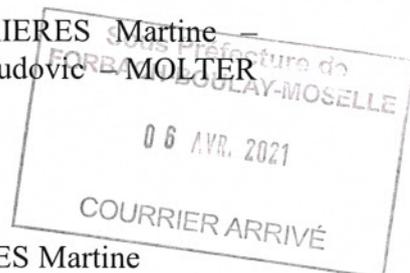
Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – BAURIERES Martine –
MEDERLET René – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER Ludovic – MOLTER
Frédéric –

Absent excusé : KLEIN Christophe

Absent non excusé : NASSOY Vincent

Procuration : M. KLEIN Christophe donne procuration à Mme BAURIERES Martine



N° 10-2021 – VOTE DES TAXES

Monsieur le Maire expose que suite à la suppression de la taxe d'habitation, la commune récupère le taux du département sur la taxe foncière en sus de ses taux.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Maire
- après avoir pris connaissance des bases d'imposition pour l'exercice 2021
- après en avoir discuté et délibéré

VOTE les taux des taxes directes locales, à savoir :

Taxe foncière	: 28.86 %
Taxe foncière non bâti	: 53.59 %

VOTES : 10 POUR : 10 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix
Dont 1 procuration

Pour extrait conforme
Altrippe, le 30 mars 2021
Le Maire
KONIECZNY Alain

Notifié – Publié
Le 30.03.2021
Transmis à la S.P.
Le 30.03.2021

